

Les intoxications aiguës aux pesticides en Martinique Bilan 1997-2006

G. Dabon-Ivanès¹, A. Bateau² - ¹ CHU de Fort de France, ² Cire Antilles Guyane

Introduction

L'utilisation des pesticides en Martinique est généralisée. Les quantités utilisées sont importantes tant au niveau domestique qu'agricole. Plusieurs actions Plan Régional Santé Environnement sont consacrées aux pesticides. Malgré cela peu de données existent sur l'impact sanitaire de cette utilisation intensive qui soulève beaucoup de questions. L'étude sur les intoxications aiguës en Martinique a été menée pour répondre en partie à ces questions.

Méthodes

L'objectif principal de l'étude est d'estimer l'incidence des intoxications aiguës aux pesticides et de décrire les cas. Un cas est défini comme toute personne admise aux urgences ou hospitalisées pour une intoxication aiguë aux pesticides et pour laquelle un Résumé d'Unité Médicale a été établi.

Une enquête épidémiologique descriptive et rétrospective a donc été menée en partenariat avec les DIM des hôpitaux. Les cas ont été sélectionnés dans les bases PMSI. Les données ont été recueillies dans les dossiers médicaux. Le CCTIRS et la CNIL ont émis des avis favorables sur cette recherche.

Résultats

En 10 ans, 223 cas d'intoxication aiguës aux pesticides ont été retrouvés, soit en moyenne 22 cas par an. Les intoxications accidentelles domestiques sont les plus fréquentes (45% des cas), devant les intoxications volontaires (39 %) et les intoxications professionnelles (8%). Les matières actives le plus fréquemment en cause sont l'aldicarbe (75 cas) et le paraquat (14 cas). Les décès sont dus principalement au paraquat (6 cas sur 9).

Les intoxications domestiques chez les moins de 5 ans sont toujours liées à l'ingestion de produits. Chez les plus de 5 ans, l'ingestion ne représente que 50% des cas.

Les intoxications volontaires sont graves (22 comas, 7 décès), concernent plutôt les hommes (sex ratio : 2,8), la voie est toujours l'ingestion et l'aldicarbe et le paraquat sont retrouvés dans près de 70% des cas.

Les intoxications professionnelles ne concernent que des hommes, tous travailleurs agricoles. L'intoxication a lieu par inhalation lors de l'épandage du produit. Les produits en cause sont très divers.

Au cours des 10 années étudiées, l'incidence annuelle des intoxications aiguës en Martinique ressort à 6 pour 100000 habitants. Elle est en diminution mais cette diminution n'est pas statistiquement significative. Cependant, après régression linéaire, les intoxications domestiques sont significativement (test de la pente de la droite, $p=0,008$) en baisse ; les intoxications volontaires sont en augmentation ($p=0,02$).

Discussion

Seules les intoxications ayant conduit les patients à l'hôpital sont comptabilisées dans cette étude. Un manque d'exhaustivité est donc possible. Le caractère rétrospectif de l'enquête ne permet pas une vérification des données concernant en particulier les produits en cause. Les comparaisons avec les pays voisins montrent une incidence du même ordre de grandeur et une mise en cause fréquente du paraquat dans les cas les plus graves.

Conclusion

Cette étude montre que les circonstances d'intoxications aiguës sont plutôt domestiques que professionnelles. La mise en place prochaine d'une toxicovigilance aux Antilles devrait permettre de mieux apprécier ces circonstances. Les produits les plus souvent en cause (aldicarbe et paraquat) sont retirés du marché depuis plusieurs années et il convient de mettre en œuvre des mesures de récupération des stocks.